ESTIMATES

Tax Court of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/76-2002
ISBN 0-660-62157-6

103-02617/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Tax Court of Canada | Cour canadienne de l'impôt

TAX COURT OF CANADA
(TCC)

DEPARTMENTAL PERFORMANCE REPORT

For the period ending March 31, 2002

The Hon. Martin Cauchon
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

TABLE OF CONTENTS

SECTION I: MESSAGE FROM THE REGISTRAR **1**

SECTION II: OVERVIEW OF THE COURT **3**

1. Mandate, mission, vision *3*

2. Organization of the Court *3*

SECTION III: PERFORMANCE OF THE COURT **5**

1. Societal Context *5*

2. Results by Strategic Priorities *6*

APPENDIX I: FINANCIAL PERFORMANCE OF THE COURT **11**

APPENDIX II: OTHER INFORMATION **14**

SECTION I: MESSAGE FROM THE REGISTRAR

The Tax Court of Canada has contributed to improving the Canadian judicial system so as to ensure that it meets the needs of today's society, or in other words, that it is modern, accessible, rapid and affordable.

In 2001-2002, we continued to work at constantly improving our services to Canadians. Our actions adhered fully to the management commitments of the federal government.

Citizen focus. The results of our most recent client satisfaction survey revealed that our communication products needed improvement in order to demystify the appeal process and the judicial process as a whole. Canadians are now able to access information through our Internet site where they are also able to consult on-line the Court's judgments as well as its sitting schedules and have access to a wider variety of information. To view our Web site, go to http://www.tcc-cci.gc.ca/

Results for Canadians and Respect of Canadian Values. As Registrar of the Tax Court of Canada, I wish to assure the Canadian people that we are listening to them and that we will spare no effort to provide them with high-quality services and information and with a judicial process that is fair and equitable.

Responsible Spending. As part of the Modern Comptrollership function, the Court successfully implemented, in April 2001, the Financial Information System. FIS upgrades the financial side of performance and permits us to closely link the planning, management and reporting of results or outcomes to the timely availability of both financial and non-financial information.

On the eve of its 20th anniversary, the Tax Court of Canada is preparing for one of the most important moments in its history. On March 27, 2002, the *Courts Administration Service Act*, which grants the Tax Court of Canada the status of superior court of record and implements the amalgamation of the corporate and registry services of the Tax Court of Canada and the Federal Court of Canada, passed third reading in the Senate and received Royal Assent. The intent of the *Act* is to improve the efficiency of those courts while enhancing their effectiveness and fully respecting their judicial independence. Obviously, these organizational changes will have a major impact on the Court's organizational structure as well as on its employees' day-to-day work.

Since its creation in 1983, the Court has been able to make a prominent place for itself in the Canadian judicial system because of its great capacity for adapting to change and the excellence of its staff, which is are highly committed to client service. These same qualities will enable us to meet the major challenges awaiting us in the coming months while honouring our commitments to all Canadians.

R.P. Guenette

SECTION II: OVERVIEW OF THE COURT

1. Mandate, mission, vision

a) Mandate

The Tax Court of Canada has exclusive original jurisdiction to hear and determine references and appeals on matters arising under the *Income Tax Act*, the *Canada Pension Plan*, the *Old Age Security Act*, the *Petroleum and Gas Revenue Tax Act*, the *Unemployment Insurance Act*, the *Employment Insurance Act*, Part IX of the *Excise Tax Act*, the *Cultural Property Export and Import Act*, the *Customs Act* (Part V.1) and, as of March 27, 2002, the *Air Travellers Security Charge Act*. The Court also has exclusive original jurisdiction to hear and determine appeals on matters arising under the *War Veterans Allowance Act* and the *Civilian War-related Benefits Act* as referred to in section 33 of the *Veterans Review and Appeal Board Act*.

b) Mission

We are committed to providing the public with an accessible and efficient appeal process and to working together to maintain a fair and independent court.

c) Vision

We would like the Tax Court of Canada to be recognized nationally and internationally as a self-governing and avant-garde body that distinguishes itself by the excellence of its services, its highly skilled work force, the efficiency with which it communicates with its partners, clients and employees, its use of the most advanced technology and the straightforwardness of its rules and procedures.

2. Organization of the Court

The Court, which has its Headquarters in Ottawa, ordinarily consists of the Chief Judge, the Associate Chief Judge, 20 other judges and four supernumerary judges. Presently, there are 3 vacancies on the Court. To ensure that appeals are heard in a timely manner, the Chief Judge may appoint up to 12 deputy judges. There are currently seven deputy judges.

The Chief Judge is responsible for distributing work to the judges and for assigning judges to each sitting of the Court. The Court has regional offices in Montréal, Toronto and Vancouver. It also shares premises with the Federal Court of Canada in Edmonton, Calgary, Winnipeg, Québec, Halifax and Fredericton. The Court may sit in over 65 hearing locations in Canada.

The Registrar, who is a deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs as a result of a delegation of authority under subsection 76(2) of the *Judges Act*, is the deputy head of the Tax Court of Canada. The Commissioner for Federal Judicial Affairs reports to

the Minister of Justice. The Registrar, as the principal officer of the Court, is responsible for the administration of the Court.

a) Description of the Business Line: the Registry

The business line structure described below was approved by the Treasury Board under the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) document.

The objective of our business line is to provide an easily accessible and independent Court for the expeditious disposition of disputes between any person or corporation and the Government of Canada on matters arising under the *Tax Court of Canada Act* or any other legislation under which the Court has original jurisdiction.

In addition to its main business line, the Court has the following three service lines: the Appeals Management Branch, the Corporate Services Branch and the Strategic Planning and Communications Branch.

b) Description of the service lines

1. Appeals Management Branch

This service line provides litigants with guidance and advice on Court practices and procedures and provides the judges of the Court with orderly and efficient scheduling of hearings.

2. Corporate Services Branch

This service line provides the Registry with support in the areas of finance, administration, security, library services, facilities management, human resources and information management/information technology.

3. Strategic Planning and Communications Branch

This service line provides the Registry with support relating to strategic planning, communications, and editing and revising.

SECTION III: PERFORMANCE OF THE COURT

1. Societal Context

a) Objective

To provide an easily accessible and independent Court for the expeditious disposition of disputes between any person and the Government of Canada on matters arising under the *Tax Court of Canada Act* or any other legislation under which the Court has original jurisdiction.

b) The Tax Court's Strategic Priorities, the Federal Government's Horizontal Priorities and the Canadian Public

The Tax Court of Canada's program objective revolves around the following four strategic priorities:

i) to improve the effectiveness of the Court's appeal process;
ii) to improve public access to the Court and its services;
iii) to improve service delivery; and
iv) to ensure the judicial independence of the Court.

These four strategic priorities, which are closely linked to the federal government's horizontal priorities relating to Government On-line and the Service Improvement Initiative, permit us to provide citizen-driven services, measure the concrete results that Canadians obtain from our services and respect the values of our fellow citizens in respect of access to relevant and accessible information and to prompt, fair and equitable justice.

The backdrop to all this is the efficient and responsible use of public money via the gradual and effective implementation of the federal government's Modern Comptrollership initiative, which aims at providing managers with integrated financial and non-financial performance information, a mature approach to risk management, appropriate control systems, and a shared set of values and ethics.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

2. Results by Strategic Priorities

Strategic Priority 1
To improve the effectiveness of the Court's appeal process

Electronic Filing Pilot Project

On September 1, 2001 the Court launched a six-month pilot project involving its on-line filing system. Appeals and applications can now be filed on-line through our Web site. Some of the other documents required in the appeal process are also accepted electronically. However, parties still have to comply with the Tax Court Rules and forward original copies of the documents they file electronically and must continue to do so until those Rules are changed.

In the first six months of our e-filing pilot project, we received a combined total of 75 notices of appeal and applications as well as 152 documents required in the appeal process.

We invited the users of these new functionalities to provide comments and suggestions for improvement. We have reviewed and evaluated the feedback received and are implementing some of the proposed changes. We have extended the duration of our pilot project to take advantage of the increasing amount of feedback coming in and to enable users to use the system more often. We are expecting a sharp increase in the number of documents filed electronically once more users are made aware of our project.

Electronic filing adds a method of communication with the Court. It allows the filing of documents, the provision of responses to inquiries, and the delivery of documents to the Court at any time, regardless of time zones or the hour of the day.

Having a choice in how Canadians deal with the Tax Court of Canada is important. Canadians can be assured that electronic filing will complement, not replace, other methods of interacting with the Court. We want to provide the highest quality service, whether it is in person, over the telephone or on the Internet.

Appeals Management – Statistics

Over the 2001-2002 fiscal year, 4,490 appeals (see Table 1) were filed with the Tax Court of Canada. This represented a decrease of 332 appeals over the preceding fiscal year, 2000-2001, in which 4,822 appeals were filed. The decrease is mainly in the number of appeals filed under the *Employment Insurance Act*. There seems to be a correlation between the state of the economy and the number of employment insurance appeals filed with the Court.

2. Results by Strategic Priorities

Strategic Priority 1
To improve the effectiveness of the Court's appeal process

Electronic Filing Pilot Project

On September 1, 2001 the Court launched a six-month pilot project involving its on-line filing system. Appeals and applications can now be filed on-line through our Web site. Some of the other documents required in the appeal process are also accepted electronically. However, parties still have to comply with the Tax Court Rules and forward original copies of the documents they file electronically and must continue to do so until those Rules are changed.

In the first six months of our e-filing pilot project, we received a combined total of 75 notices of appeal and applications as well as 152 documents required in the appeal process.

We invited the users of these new functionalities to provide comments and suggestions for improvement. We have reviewed and evaluated the feedback received and are implementing some of the proposed changes. We have extended the duration of our pilot project to take advantage of the increasing amount of feedback coming in and to enable users to use the system more often. We are expecting a sharp increase in the number of documents filed electronically once more users are made aware of our project.

Electronic filing adds a method of communication with the Court. It allows the filing of documents, the provision of responses to inquiries, and the delivery of documents to the Court at any time, regardless of time zones or the hour of the day.

Having a choice in how Canadians deal with the Tax Court of Canada is important. Canadians can be assured that electronic filing will complement, not replace, other methods of interacting with the Court. We want to provide the highest quality service, whether it is in person, over the telephone or on the Internet.

Appeals Management – Statistics

Over the 2001-2002 fiscal year, 4,490 appeals (see Table 1) were filed with the Tax Court of Canada. This represented a decrease of 332 appeals over the preceding fiscal year, 2000-2001, in which 4,822 appeals were filed. The decrease is mainly in the number of appeals filed under the *Employment Insurance Act*. There seems to be a correlation between the state of the economy and the number of employment insurance appeals filed with the Court.

Table 1 also includes appeals disposed of in 2001-2002. It should be noted that the appeals reported in the "Appeals Disposed of" column may have been filed in 2001-2002 or in earlier fiscal years.

Table 1 APPEALS FILED AND DISPOSED OF IN 2001-2002

Appeal Types	Appeals Filed	Appeals Disposed of
Income Tax – Informal Procedure	1615	2078
Income Tax – General Procedure	1123	866
Goods and Services Tax – Informal Procedure	283	356
Goods and Services Tax – General Procedure	214	108
Employment Insurance	967	1073
Canada Pension Plan	280	341
Old Age Security Act	6	8
Petroleum and Gas Revenue Tax Act	1	0
War Veterans Allowance Act	0	0
Civilian War-related Benefits Act and the Veterans Review and Appeal Board Act	0	0
Cultural Property Export and Import Act	1	0
Total	4490	4831

Table 2 indicates the number of months that elapsed between the filing date and the disposition date for all appeals disposed of in 2001-2002.

Table 2 APPEALS DISPOSED OF IN 2001-2002

	Disposed of in 2001-2002	Time elapsed between filing date and disposition date			
		Less than 12 months	Between 12 and 24 months	Between 24 and 36 months	More than 36 months
Income Tax – General	866	67 (8%)	252 (29%)	363 (42%)	184 (21%)
Income Tax – Informal	2078	1187 (57%)	462 (22%)	83 (4%)	346 (17%)
GST – General	108	13 (12%)	46 (43%)	39 (36%)	10 (9%)
GST – Informal	356	186 (52%)	131 (37%)	15 (4%)	24 (7%)
Employment Insurance	1073	647 (60%)	328 (31%)	64 (6%)	34 (3%)
Canada Pension Plan	341	244 (72%)	86 (25%)	6 (2%)	5 (1%)

It is important to point out that, excluding general procedure appeals, 59% of all appeals disposed of in 2001-2002 were disposed of within 12 months of their filing date and another 26% were disposed of within 24 months of their filing date. The life cycle for general procedure appeals is longer because the disposition process includes a number of predetermined steps and time limits laid down by the Tax Court of Canada Rules (General Procedure). These formal steps are required due to the usually high complexity of general procedure cases and the significant amounts normally at issue. In 2001-2002, 39% of general procedure appeals disposed of were disposed of within 24 months of their filing date and another 41% within 36 months of their filing date.

Service Improvement

The regular measurement of client satisfaction is one of the most reliable indicators of service level and performance. The Court is conducting a survey to assess the level of client satisfaction with its services, information, facilities, judicial process and Web site. The survey is being conducted among appellants who had appeals disposed of through a hearing in 2001. The results of the survey will be available in late fall 2002.

Strategic Priority 2
To improve public access to the Court and its services

Government On-line – the Court's Internet Site

In 2001 we completed the posting of judgments and reasons for judgment for the November 1997 to December 2001 period and are now publishing judgments as they are filed at the Registry. Judgments were posted to our Internet site in response to a very high demand from our various clients. They can be viewed at: http://decision.tcc-cci.gc.ca/en/index.html

In the last quarter of 2001 and at the request of our clients, the Court's sitting schedules were made available on our Internet site. To view the sitting schedules, go to http://www.tcc-cci.gc.ca/appeals/jsp/PublicReportStarter_e.jsp . In September 2001, the Court's Internet site was modified in accordance to the new "Common Look and Feel" standards published by Treasury Board in June 2000. The new site was well received, as demonstrated by the considerable positive feedback received from our clients. To view the Tax Court of Canada's web site, go to http://www.tcc-cci.gc.ca/

In 2001-02, the unit of the Court responsible for communications took the opportunity to diversify the information on our Internet site. Information added includes the history of the Court, reports of public interest such as the Report on Plans and Priorities, the Court's Departmental Performance Report, and information on the Law Clerk Program.

Translation of judgements

Section 20 of the *Official Languages Act* requires that all the Tax Court of Canada's decisions be translated "at the earliest possible time" after being issued. In the past, due to a shortage of funds, a priority system was used to determine which decisions should be translated first, with the result that less significant decisions were to be translated only "as resources permit". As a result of a November 1999 Federal Court of Appeal decision, which was subsequently confirmed by the Supreme Court of Canada on October 12, 2000, the Tax Court of Canada considered it necessary to request sufficient funds to translate all of its decisions. An amount of $635K was received in 2001-02, which permitted the Tax Court of Canada to translate all decisions issued in the course of the year and all decisions issued between November 1999 and March 2001 that had not previously been translated.

Strategic Priority 3
To improve service delivery

Management Practices

The application of modern comptrollership at the Tax Court of Canada means refining and revisiting some of our management practices. Modern comptrollership is synonymous with improving our management abilities and capabilities. The Tax Court of Canada has been endeavouring to apply the concept of modern comptrollership and will continue these efforts in the coming year. One example of the establishment of the modern comptrollership function is the successful implementation of the Financial Information Strategy (FIS) in 2001-02. FIS involves instituting new accounting policies as well as new financial systems. Training was successfully given to those directly affected, such as finance personnel and responsibility centre managers. The accounting systems were successfully tested and the new accounting policies are being followed as intended.

We are constantly challenging our management philosophy in order to develop and apply a risk management approach in the management of our main business line as well as our service lines. Rigorous stewardship is being applied to safeguard public assets and develop key control systems, including management processes and measures of success. The Court already has a statement of values which are based on respect, professionalism, teamwork and a client-oriented attitude.

The Tax Court of Canada continues to work on improving its strategic planning and decision-making processes by developing operations plans that are closely linked to the achievement of its strategic objectives and that also meet the Government's objectives as described in *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada.*

It is important to point out that, excluding general procedure appeals, 59% of all appeals disposed of in 2001-2002 were disposed of within 12 months of their filing date and another 26% were disposed of within 24 months of their filing date. The life cycle for general procedure appeals is longer because the disposition process includes a number of predetermined steps and time limits laid down by the Tax Court of Canada Rules (General Procedure). These formal steps are required due to the usually high complexity of general procedure cases and the significant amounts normally at issue. In 2001-2002, 39% of general procedure appeals disposed of were disposed of within 24 months of their filing date and another 41% within 36 months of their filing date.

Service Improvement

The regular measurement of client satisfaction is one of the most reliable indicators of service level and performance. The Court is conducting a survey to assess the level of client satisfaction with its services, information, facilities, judicial process and Web site. The survey is being conducted among appellants who had appeals disposed of through a hearing in 2001. The results of the survey will be available in late fall 2002.

Strategic Priority 2
To improve public access to the Court and its services

Government On-line – the Court's Internet Site

In 2001 we completed the posting of judgments and reasons for judgment for the November 1997 to December 2001 period and are now publishing judgments as they are filed at the Registry. Judgments were posted to our Internet site in response to a very high demand from our various clients. They can be viewed at: http://decision.tcc-cci.gc.ca/en/index.html

In the last quarter of 2001 and at the request of our clients, the Court's sitting schedules were made available on our Internet site. To view the sitting schedules, go to http://www.tcc-cci.gc.ca/appeals/jsp/PublicReportStarter_e.jsp . In September 2001, the Court's Internet site was modified in accordance to the new "Common Look and Feel" standards published by Treasury Board in June 2000. The new site was well received, as demonstrated by the considerable positive feedback received from our clients. To view the Tax Court of Canada's web site, go to http://www.tcc-cci.gc.ca/

In 2001-02, the unit of the Court responsible for communications took the opportunity to diversify the information on our Internet site. Information added includes the history of the Court, reports of public interest such as the Report on Plans and Priorities, the Court's Departmental Performance Report, and information on the Law Clerk Program.

Translation of judgements

Section 20 of the *Official Languages Act* requires that all the Tax Court of Canada's decisions be translated "at the earliest possible time" after being issued. In the past, due to a shortage of funds, a priority system was used to determine which decisions should be translated first, with the result that less significant decisions were to be translated only "as resources permit". As a result of a November 1999 Federal Court of Appeal decision, which was subsequently confirmed by the Supreme Court of Canada on October 12, 2000, the Tax Court of Canada considered it necessary to request sufficient funds to translate all of its decisions. An amount of $635K was received in 2001-02, which permitted the Tax Court of Canada to translate all decisions issued in the course of the year and all decisions issued between November 1999 and March 2001 that had not previously been translated.

Strategic Priority 3
To improve service delivery

Management Practices

The application of modern comptrollership at the Tax Court of Canada means refining and revisiting some of our management practices. Modern comptrollership is synonymous with improving our management abilities and capabilities. The Tax Court of Canada has been endeavouring to apply the concept of modern comptrollership and will continue these efforts in the coming year. One example of the establishment of the modern comptrollership function is the successful implementation of the Financial Information Strategy (FIS) in 2001-02. FIS involves instituting new accounting policies as well as new financial systems. Training was successfully given to those directly affected, such as finance personnel and responsibility centre managers. The accounting systems were successfully tested and the new accounting policies are being followed as intended.

We are constantly challenging our management philosophy in order to develop and apply a risk management approach in the management of our main business line as well as our service lines. Rigorous stewardship is being applied to safeguard public assets and develop key control systems, including management processes and measures of success. The Court already has a statement of values which are based on respect, professionalism, teamwork and a client-oriented attitude.

The Tax Court of Canada continues to work on improving its strategic planning and decision-making processes by developing operations plans that are closely linked to the achievement of its strategic objectives and that also meet the Government's objectives as described in *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada.*

Strategic Priority 4
To ensure the judicial independence of the Court

Our most recent client satisfaction survey showed that 55% of respondents considered the judicial process fair and reliable and 59% were satisfied with the level of independence of the judicial process. Further analysis revealed that the results were lower for self-represented litigants of whom 51% perceived the judicial process as being fair and reliable and 52 % felt that the judicial process was independent.

These lower percentages for self-represented litigants confirm comments often made by individuals with experience working with them. It is generally felt that self-represented litigants do not understand the judicial process as well as lawyers. They are often more emotional about their cases and usually have more difficulty reconciling the real merit of their cases with jurisprudence established in similar circumstances.

When evaluating the level of service received, self-represented litigants seem to focus more on end results and not on the appeal process. We believe this is a perception problem and are trying to improve the situation by providing additional information on the appeal process in our communications material.

APPENDIX I: FINANCIAL PERFORMANCE OF THE COURT

The following tables apply to the Tax Court of Canada. They provide a brief summary of our financial performance.

Table 1. Summary of Voted Appropriations
Table 2. Comparison of Total Planned to Actual Spending in fiscal year 2001-02
Table 3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4. Revenue

Table 1. Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
		2001 - 2002		
Vote		Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Program Name			
55	Operating Expenditures	9.7	12.2	11.6
(S)	Employee Benefit Plans	1.1	1.1	1.1
	Total Department	**10.8**	**13.3**	**12.7**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities granted to the Tax Court of Canada by Parliament.

The difference between the Planned Spending and the Total Authorities amount is mainly due to two Treasury Board Submissions being approved late in the fiscal year. One relates to the additional funds required to hire new judges. The other relates to funding received to translate additional Tax Court of Canada judgments in both official languages.

Strategic Priority 4
To ensure the judicial independence of the Court

Our most recent client satisfaction survey showed that 55% of respondents considered the judicial process fair and reliable and 59% were satisfied with the level of independence of the judicial process. Further analysis revealed that the results were lower for self-represented litigants of whom 51% perceived the judicial process as being fair and reliable and 52 % felt that the judicial process was independent.

These lower percentages for self-represented litigants confirm comments often made by individuals with experience working with them. It is generally felt that self-represented litigants do not understand the judicial process as well as lawyers. They are often more emotional about their cases and usually have more difficulty reconciling the real merit of their cases with jurisprudence established in similar circumstances.

When evaluating the level of service received, self-represented litigants seem to focus more on end results and not on the appeal process. We believe this is a perception problem and are trying to improve the situation by providing additional information on the appeal process in our communications material.

APPENDIX I: FINANCIAL PERFORMANCE OF THE COURT

The following tables apply to the Tax Court of Canada. They provide a brief summary of our financial performance.

Table 1. Summary of Voted Appropriations
Table 2. Comparison of Total Planned to Actual Spending in fiscal year 2001-02
Table 3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4. Revenue

Table 1. Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
		2001 - 2002		
Vote		Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Program Name			
55	Operating Expenditures	9.7	12.2	11.6
(S)	Employee Benefit Plans	1.1	1.1	1.1
	Total Department	**10.8**	**13.3**	**12.7**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities granted to the Tax Court of Canada by Parliament.

The difference between the Planned Spending and the Total Authorities amount is mainly due to two Treasury Board Submissions being approved late in the fiscal year. One relates to the additional funds required to hire new judges. The other relates to funding received to translate additional Tax Court of Canada judgments in both official languages.

Table 2: Comparison of Total Planned to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions - except for FTEs)			
	2001 – 2002		
Registry of the Tax Court of Canada	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
Full-Time Equivalents (FTEs)	121	-	121
Operating	10.8	13.3	12.7
Total Gross Expenditures	**10.8**	**13.3**	**12.7**
Less: Respendable Revenues	-	-	-
Total Net Expenditures	**10.8**	**13.3**	**12.7**
Other Revenues & Expenditures	-	-	-
Non-Respendable Revenues	(0.6)	(3.5)	(3.5)
Costs of services provided by other Departments	3.9	3.9	3.9
Net cost of the program	**14.1**	**13.7**	**13.1**

Late in fiscal year 2001-02, it was decided that total costs allocated by the Tax Court of Canada for handling Employment Insurance (EI) cases would be expensed against the Employment Insurance account of Canada. Thus, Human Resources Development Canada (HRDC), the department responsible for the EI account, would show an EI expense and the Tax Court would show an equivalent non-respendable revenue item. The large revenue increase this year can be mostly attributed to this factor. This EI revenue item recovered by the Tax Court of Canada from HRDC is internal to the government and is in no way a user fee charged to any non-federal-government entity. It is simply a more accurate reflection of the total cost of running the federal government's EI program.

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)					
			2001-02		
Business Line	Actual 1999 - 2000	Actual 2000 - 2001	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Registry of the Tax Court of Canada	11.8	12.5	10.8	13.3	12.7
Total	**11.8**	**12.5**	**10.8**	**13.3**	**12.7**

Table 4: Revenue (millions of dollars)

Non-Respendable Revenues ($ millions)					
			2001 – 02		
	Actual 1999 - 2000	Actual 2000 - 2001	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
Registry of the Tax Court of Canada	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Unplanned	-	-	-	2.9	2.9
Total	0.6	0.6	0.6	3.5	3.5

Non-Respendable Revenue Details (Smillions):

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Recovery of Employment Insurance Costs from Human Resources Development Canada	-	-	2.7
Appeal Fees and Photocopy Charges	0.6	0.6	0.6
Other	-	-	0.2
Total	0.6	0.6	3.5

As explained in Table 2, the large revenue increase this year can be mostly attributed to the EI revenue item recovered by the Tax Court of Canada from HRDC. Further, it should be noted that, due to the conversion of the federal government to accrual accounting in April 2001, certain transactions were improperly coded as expenses in the 2000-01 fiscal year. In order to rectify the problem, a refund of expenditures for the previous year was included as a revenue item for 2001-02. This problem was solely due to the change that occurred in accounting processes and is a one-time non-recurring item.

APPENDIX II: OTHER INFORMATION

Contacts for Further Information

Further information on the strategic planning portion of this document can be obtained by contacting:

Diane Potvin
Director, Strategic Planning and Communications Branch
Tax Court of Canada
200 Kent Street, 4th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0M1

Tel.: 943-2385
E-Mail: diane.potvin@tcc-cci.gc.ca
1-800-927-5499

Further information on the financial portion of this document can be obtained by contacting:

Paul Waksberg
Director, Finance and Materiel Management
Corporate Services Branch
Tax Court of Canada
200 Kent Street, 4th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0M1

Tel.: 992-1745
E-Mail: paul.waksberg@tcc-cci.gc.ca
1-800-927-5499

Legislation Administered by the Tax Court of Canada

The Tax Court of Canada has authority to hear cases on matters arising under the following Acts:

Income Tax Act	R.S.C. 1985, c. 1 (5th Supp.), as amended
Canada Pension Plan	R.S.C. 1985, c. C-8, as amended
Old Age Security Act	R.S.C. 1985, c. O-9, as amended
Petroleum and Gas Revenue Tax Act	R.S.C. 1985, c. P-12, as amended
Unemployment Insurance Act (repealed)	R.S.C. 1985, c. U-1, as amended
Employment Insurance Act (Parts IV and VII)	S.C. 1996, c. 23, as amended
Excise Tax Act (Part IX)	R.S.C. 1985, c. E-15, as amended
Cultural Property Export and Import Act	R.S.C. 1985, c. C-51, as amended
War Veterans Allowance Act	R.S.C. 1985, c. W-3, as amended
Civilian War-related Benefits Act	R.S.C. 1985, c. C-31, as amended
Veterans Review and Appeal Board Act	S.C. 1995, c. 18, as amended
Customs Act (Part V.1)	R.S.C. 1985, c.1 (2nd Supp.), as amended
Air Travellers Security Charge Act (from 27-03-02)	S.C. 2002, c.9, Part 2

BUDGET DES DÉPENSES

Cour canadienne de l'impôt

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/76-2002
ISBN 0-660-62157-6

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Cour canadienne de l'impôt | Tax Court of Canada

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT
(CCI)

RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT

Pour la période
se terminant le
31 mars 2002

L'honorable Martin Cauchon
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : LE MESSAGE DU GREFFIER **1**

PARTIE II : APERÇU DE LA COUR **3**

1. *Mandat, mission, vision* 3
2. *Organisation de la Cour* 3

PARTIE III : RENDEMENT DE LA COUR **5**

1. *Contexte socio-économique* 5
2. *Résultats par priorités stratégiques* 6

ANNEXE I : RENDEMENT FINANCIER DE LA COUR **11**

ANNEXE II: AUTRES RENSEIGNEMENTS **16**

PARTIE I : LE MESSAGE DU GREFFIER

La Cour canadienne de l'impôt participe à l'amélioration du système judiciaire canadien de façon à ce qu'il réponde aux besoins de la société actuelle, c'est-à-dire qu'il soit moderne, accessible, rapide et abordable.

En 2001-2002, nous avons poursuivi nos efforts d'amélioration constante de nos services aux Canadiens et Canadiennes. Nos actes cadraient étroitement avec les engagements du gouvernement fédéral en matière de gestion.

L'accent sur le citoyen. Les résultats de notre plus récent sondage de satisfaction de la clientèle ont révélé que nous devions améliorer nos produits de communication afin de démythifier le processus d'appel et le processus judiciaire dans son ensemble. Les Canadiens et les Canadiennes ont maintenant accès à de l'information par l'entremise de notre site Internet où ils peuvent également consulter en ligne les jugements de la Cour et le calendrier des séances de la Cour et accéder à des renseignements plus variés. Vous pouvez visiter notre site Web à l'adresse suivante : *http://www.tcc-cci.gc.ca/.*

Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes et respect des valeurs canadiennes. À titre de greffier de la Cour canadienne de l'impôt, je tiens à assurer les Canadiens et les Canadiennes que nous sommes à leur écoute et que nous ne ménagerons pas nos efforts afin de leur offrir des services et une information de qualité ainsi qu'un processus juridique juste et équitable.

Des dépenses judicieuses. Pour satisfaire aux exigences de la fonction de contrôleur moderne, la Cour a mis sur pied avec succès, en avril 2001, le Système d'information financière (SIF). Le SIF améliorera le côté financier du rendement et nous permettra de lier étroitement la planification, la gestion et la communication des résultats à l'accessibilité en temps opportun de l'information tant financière que non financière.

À la veille de son 20e anniversaire, la Cour canadienne de l'impôt se prépare à vivre l'un des moments les plus importants de son histoire. Le 27 mars 2002, la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, qui accorde à la Cour canadienne de l'impôt le statut de cour supérieure d'archives et met en oeuvre la fusion des services intégrés et des services du greffe de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour fédérale du Canada, a été adoptée en troisième lecture devant le Sénat et a reçu la sanction royale. Cette loi vise à améliorer l'efficience de ces tribunaux tout en les rendant plus efficaces et en respectant pleinement leur indépendance judiciaire. De toute évidence, ces changements organisationnels auront une incidence majeure sur la structure organisationnelle de la Cour ainsi que sur le travail quotidien de ses employés.

Depuis sa conception en 1983, la Cour a réussi à occuper une place de marque au sein du système judiciaire canadien et ce, grâce à notre grande capacité d'adaptation et à l'excellence de notre personnel hautement dévoué. Ce sont ces mêmes attributs qui nous permettront au cours des prochains mois de relever les défis qui nous attendent, tout en respectant nos engagements envers tous les Canadiens et Canadiennes.

R.P. Guenette

PARTIE II : APERÇU DE LA COUR

1. Mandat, mission, vision

a) Mandat

La Cour canadienne de l'impôt a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*, de la *Loi sur l'assurance-chômage*, de la *Loi sur l'assurance-emploi*, de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise*, de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, de la partie V.1 de la *Loi sur les douanes* et, depuis le 27 mars 2002, la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les prestations de guerre pour les civils* dans la mesure prévue par l'article 33 de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

b) Mission

Nous nous engageons à offrir au public un processus d'appel accessible et efficace et à collaborer au maintien d'une cour équitable et indépendante.

c) Vision

Nous voulons que la CCI soit reconnue à l'échelle nationale et internationale comme un organisme autonome et d'avant-garde qui se démarque par l'excellence de son service; la compétence de son personnel; l'efficacité de ses communications avec ses partenaires, ses clients et ses employés; la fine pointe de sa technologie; et la simplicité de ses règles et procédures.

2. Organisation de la Cour

La Cour, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose normalement du juge en chef, du juge en chef adjoint, de 20 autres juges, plus quatre juges surnuméraires. Pour le moment, il y a trois postes vacants à la Cour. Afin de contribuer à l'audition des appels, le juge en chef peut nommer jusqu'à 12 juges suppléants. Il y a maintenant 7 juges suppléants à la Cour.

Le juge en chef est la personne responsable de la répartition du travail entre les juges et de l'affectation de chaque juge pour chacune des séances de la Cour. La Cour a des bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver. De plus, elle partage des locaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, Calgary, Winnipeg, Québec, Halifax et Fredericton. La Cour peut siéger dans plus de 65 lieux d'audition au Canada.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt. Le commissaire à la magistrature fédérale relève du ministre de la Justice. Le greffier, en tant que fonctionnaire principal de la Cour, est responsable de l'administration de la Cour.

a) Description du secteur d'activité : le greffe

La structure par secteur d'activité décrite ci-dessous a reçu l'approbation du Conseil du Trésor dans le document intitulé *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation* (SPRR).

L'objectif de notre secteur d'activité, le greffe, est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou de toute autre disposition en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

En plus de notre secteur d'activité principale, la Cour comprend les trois secteurs de services suivants : la Direction générale des services intégrés, la Direction de la gestion des appels ainsi que la Direction de la planification stratégique et des communications.

b) Description des secteurs de services

1. Direction de la gestion des appels

Ce secteur de services fournit aux parties aux litiges des renseignements et des conseils sur les règles de pratique et de procédure de la Cour et offre aux juges de la Cour des services d'établissement ordonné et efficace du rôle des audiences.

2. Direction générale des services intégrés

Ce secteur de services offre un soutien au greffe au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque, de la gestion des installations, des ressources humaines et de la gestion de l'information/technologies de l'information.

3. Direction de la planification stratégique et des communications

Ce secteur de services offre un soutien au greffe au chapitre de la planification stratégique, des communications, ainsi que de la rédaction et de la révision.

PARTIE III : RENDEMENT DE LA COUR

1. Contexte socio-économique

a) Objectif

L'objectif est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou de toute autre disposition législative en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

b) Priorités stratégiques de la Cour, priorités horizontales du gouvernement fédéral et les Canadiens et Canadiennes.

La Cour canadienne de l'impôt articule son objectif de programme autour des quatre priorités stratégiques suivantes :

i) accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour;
ii) faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services;
iii) améliorer la prestation des services;
iv) assurer l'indépendance judiciaire de la Cour.

Ces quatre priorités stratégiques qui sont étroitement liés aux priorités horizontales du gouvernement fédéral en matière de gouvernement en ligne et d'initiative d'amélioration des services, nous permettent d'offrir des services orientés vers les citoyens, de mesurer les résultats concrets que les Canadiens et Canadiennes retirent de nos services ainsi que de respecter les valeurs de nos concitoyens en ce qui concerne l'accès à une information pertinente et facile d'accès ainsi qu'à une justice qui soit prompte, juste et équitable.

Le tout ayant comme toile de fond une utilisation efficace et responsable des fonds publics par la mise en oeuvre graduelle et efficace de l'initiative fédérale de la fonction moderne du contrôleur qui vise à intégrer l'information financière et non financière sur le rendement destinée aux gestionnaires et de leur fournir une approche évoluée de la gestion des risques, des systèmes de contrôle appropriés ainsi qu'un ensemble commun de valeurs et de principes d'éthique.

6-10

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

2. Résultats par priorités stratégiques

Priorité stratégique 1
Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour

Projet pilote de dépôt électronique

Le 1er septembre 2001, la Cour a lancé un projet pilote de six mois concernant son système de dépôt en ligne. Il est maintenant possible de déposer en ligne des appels et des demandes par l'entremise de notre site Web. Certains autres documents requis dans le cadre du processus d'appel sont également acceptés par voie électronique. Toutefois, les parties doivent toujours se conformer aux règles de procédure de la Cour canadienne de l'impôt en envoyant les copies originales des documents qu'ils déposent électroniquement, et ils devront continuer à le faire tant que les règles n'auront pas été modifiées.

Au cours des six premiers mois du projet pilote, nous avons reçu un total de 75 avis d'appel et demandes ainsi que 152 documents requis dans le cadre du processus d'appel.

Nous avons invité les utilisateurs de ces fonctionnalités à nous fournir leurs commentaires et suggestions en vue d'apporter des améliorations au système. Nous avons examiné et évalué les commentaires reçus et mettons en oeuvre certains des changements proposés. Nous avons prolongé la durée de notre projet pilote afin de tirer profit de la quantité grandissante de commentaires reçus et de permettre aux utilisateurs de se servir plus souvent du système. Nous nous attendons à une augmentation prononcée du nombre de documents déposés par voie électronique après qu'un plus grand nombre d'utilisateurs seront au fait de notre projet.

Le dépôt électronique s'ajoute aux autres moyens de communication à la Cour. Il permet de déposer des documents, de répondre aux demandes de renseignements et de livrer des documents à la Cour en tout temps en dépit du fuseau horaire ou de l'heure.

Il est important que les Canadiens et les Canadiennes aient le choix de traiter comme ils le veulent avec la Cour canadienne de l'impôt. Ils peuvent être assurés que le dépôt électronique s'ajoutera aux autres méthodes d'interaction avec la Cour, sans toutefois les remplacer. Nous voulons fournir un service de la plus haute qualité, que ce soit en personne, par téléphone ou par l'Internet.

Gestion des appels – Statistiques

Au cours de l'exercice 2001-2002, 4490 appels (voir tableau 1) ont été déposés auprès de la Cour canadienne de l'impôt. Ce nombre représente une décroissance de 332 appels comparé à l'exercice précédent, 2000-2001, au cours duquel 4822 appels ont été déposés.

2. Résultats par priorités stratégiques

Priorité stratégique 1
Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour

Projet pilote de dépôt électronique

Le 1[er] septembre 2001, la Cour a lancé un projet pilote de six mois concernant son système de dépôt en ligne. Il est maintenant possible de déposer en ligne des appels et des demandes par l'entremise de notre site Web. Certains autres documents requis dans le cadre du processus d'appel sont également acceptés par voie électronique. Toutefois, les parties doivent toujours se conformer aux règles de procédure de la Cour canadienne de l'impôt en envoyant les copies originales des documents qu'ils déposent électroniquement, et ils devront continuer à le faire tant que les règles n'auront pas été modifiées.

Au cours des six premiers mois du projet pilote, nous avons reçu un total de 75 avis d'appel et demandes ainsi que 152 documents requis dans le cadre du processus d'appel.

Nous avons invité les utilisateurs de ces fonctionnalités à nous fournir leurs commentaires et suggestions en vue d'apporter des améliorations au système. Nous avons examiné et évalué les commentaires reçus et mettons en oeuvre certains des changements proposés. Nous avons prolongé la durée de notre projet pilote afin de tirer profit de la quantité grandissante de commentaires reçus et de permettre aux utilisateurs de se servir plus souvent du système. Nous nous attendons à une augmentation prononcée du nombre de documents déposés par voie électronique après qu'un plus grand nombre d'utilisateurs seront au fait de notre projet.

Le dépôt électronique s'ajoute aux autres moyens de communication à la Cour. Il permet de déposer des documents, de répondre aux demandes de renseignements et de livrer des documents à la Cour en tout temps en dépit du fuseau horaire ou de l'heure.

Il est important que les Canadiens et les Canadiennes aient le choix de traiter comme ils le veulent avec la Cour canadienne de l'impôt. Ils peuvent être assurés que le dépôt électronique s'ajoutera aux autres méthodes d'interaction avec la Cour, sans toutefois les remplacer. Nous voulons fournir un service de la plus haute qualité, que ce soit en personne, par téléphone ou par l'Internet.

Gestion des appels – Statistiques

Au cours de l'exercice 2001-2002, 4490 appels (voir tableau 1) ont été déposés auprès de la Cour canadienne de l'impôt. Ce nombre représente une décroissance de 332 appels comparé à l'exercice précédent, 2000-2001, au cours duquel 4822 appels ont été déposés.

La diminution est liée principalement au nombre d'appels déposés en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Il semble y avoir une corrélation entre la situation économique et le nombre d'appels en matière d'assurance-emploi déposés auprès de la Cour.

Le tableau 1 inclut également les appels réglés en 2001-2002. Il faut tenir compte du fait que les appels rapportés dans la colonne « Appels réglés » peuvent avoir été déposés en 2001-2002 ou au cours d'exercices précédents.

Tableau 1 APPELS DÉPOSÉS ET RÉGLÉS EN 2001-2002

Types d'appels	Appels déposés	Appels réglés
Impôt sur le revenu – Procédure informelle	1615	2078
Impôt sur le revenu – Procédure générale	1123	866
Taxes sur les produits et services – Procédure informelle	283	356
Taxes sur les produits et services – Procédure générale	214	108
Assurance-emploi	967	1073
Régime de pensions du Canada	280	341
Loi sur la sécurité de la vieillesse	6	8
Loi sur les revenus pétroliers	1	0
Loi sur les anciens combattants	0	0
Loi sur les prestations de guerre pour les civils et Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	0	0
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	1	0
Total	4490	4831

Au tableau 2, on trouve le nombre de mois qui se sont écoulés entre la date de dépôt de tous les appels réglés en 2001-2001 et celle de leur règlement.

Tableau 2 APPELS RÉGLÉS EN 2001-2002

	Réglés en 2001-2002	Temps écoulé entre la date du dépôt et celle du règlement			
		Moins de 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Entre 24 et 36 mois	Plus de 36 mois
Impôt sur le revenu – Procédure générale	866	67 (8 %)	252 (29 %)	363 (42 %)	184 (21 %)
Impôt sur le revenu – Procédure informelle	2078	1187 (57 %)	462 (22 %)	83 (4 %)	346 (17 %)
TPS – Générale	108	13 (12 %)	46 (43 %)	39 (36 %)	10 (9 %)
TPS – Informelle	356	186 (52 %)	131 (37 %)	15 (4 %)	24 (7 %)
Assurance-emploi	1073	647 (60 %)	328 (31 %)	64 (6 %)	34 (3 %)
Régime de pensions du Canada	341	244 (72 %)	86 (25 %)	6 (2 %)	5 (1 %)

Il est important de souligner que, à l'exclusion des appels interjetés sous le régime de la procédure générale, 59 % de tous les appels réglés en 2001-2002 l'ont été dans les 12 mois suivant leur dépôt alors que 26 % l'ont été dans les 24 mois suivant leur date de dépôt. Le cycle de vie des appels interjetés sous le régime de la procédure générale est plus long parce que le processus de règlement inclut un certain nombre d'étapes prédéterminées ainsi que des échéanciers prescrits par les *Règles de la Cour canadienne de l'impôt (procédure générale)*. Il est nécessaire de respecter ces étapes formelles étant donné la grande complexité de la plupart des causes interjetées sous le régime de la procédure générale et les sommes considérables habituellement en litige. En 2001-2002, 39 % des appels réglés interjetés sous le régime de la procédure générale l'ont été dans les 24 mois suivant leur date de dépôt alors que 41 % d'entre eux l'ont été dans les 36 mois suivant leur date de dépôt.

Amélioration du service

L'évaluation régulière de la satisfaction des clients constitue un des indicateurs les plus fiables de son niveau de service et de son rendement. La Cour fait un sondage afin d'évaluer le niveau de satisfaction de ses clients quant à ses services, aux renseignements qu'elle fournit, à ses installations, au processus judiciaire et à son site Web. Le sondage est mené auprès d'appelants dont les appels ont été réglés en 2001 au moyen d'une audience. Les résultats de ce sondage seront disponibles à la fin de l'automne 2002.

Priorité stratégique 2
Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services

Gouvernement en ligne – Site Internet de la Cour

En 2001, nous avons terminé l'affichage de jugements et de motifs de jugements pour la période de novembre 1997 à décembre 2001 et nous publions désormais les jugements au fur et à mesure qu'ils sont déposés au greffe. Les jugements ont été affichés dans notre site Internet pour satisfaire à de nombreuses demandes de nos différents clients. Vous pouvez consulter ces jugements à l'adresse suivante : http://decision.tcc-cci.gc.ca/fr/index.html.

Au cours du dernier trimestre de 2001 et à la demande de nos clients, les calendriers des audiences de la Cour ont été rendus accessibles par l'entremise de notre site Internet. Vous pouvez y accéder à l'adresse suivante : http://www.tcc-cci.gc.ca/*appels*/jsp/PublicReportStarter_f.jsp . En septembre 2001, le site Internet de la Cour a été modifié conformément aux nouvelles normes de la « Normalisation des sites Internet » publiées par le Conseil du Trésor en juin 2002. Le nouveau site a été favorablement accueilli comme le prouvent les nombreux commentaires positifs que nous ont envoyés nos clients. Vous pouvez consulter le site Internet de la Cour canadienne de l'impôt à l'adresse suivante : http://www.tcc-cci.gc.ca/.

Au cours de l'exercice 2001-2002, l'unité de la Cour responsable des communications a profité de l'occasion pour diversifier l'information de notre site Internet. On y a ajouté l'historique de la Cour, des rapports d'intérêt public, tels que le Rapport sur les plans et priorités et le Rapport ministériel sur le rendement, ainsi que des renseignements sur le Programme des stagiaires.

Traduction des jugements

L'article 20 de la *Loi sur les langues officielles* exige que toutes les décisions de la Cour canadienne de l'impôt soient traduites « dans les meilleurs délais » après avoir été rendues. Auparavant, à cause d'un manque de fonds, on utilisait un système de priorités pour déterminer quelle décision devrait être traduite en premier; sous ce système, les décisions les moins importantes devaient être traduites seulement « lorsque les ressources le permettaient ». À la suite d'une décision de la Cour d'appel fédérale de novembre 1999, qui a été par la suite confirmée par la Cour suprême du Canada le 12 octobre 2000, la Cour canadienne de l'impôt a estimé qu'il était essentiel de demander suffisamment de fonds pour traduire toutes ses décisions. Une somme de 635 k$ a été octroyée en 2001-2002, ce qui a permis à la Cour canadienne de l'impôt de traduire toutes les décisions rendues au cours de l'exercice ainsi que toutes celles rendues entre novembre 1999 et mars 2001 qui n'avaient pas déjà été traduites.

Priorité stratégique 2
Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services

Gouvernement en ligne – Site Internet de la Cour

En 2001, nous avons terminé l'affichage de jugements et de motifs de jugements pour la période de novembre 1997 à décembre 2001 et nous publions désormais les jugements au fur et à mesure qu'ils sont déposés au greffe. Les jugements ont été affichés dans notre site Internet pour satisfaire à de nombreuses demandes de nos différents clients. Vous pouvez consulter ces jugements à l'adresse suivante : http://decision.tcc-cci.gc.ca/fr/index.html.

Au cours du dernier trimestre de 2001 et à la demande de nos clients, les calendriers des audiences de la Cour ont été rendus accessibles par l'entremise de notre site Internet. Vous pouvez y accéder à l'adresse suivante : http://www.tcc-cci.gc.ca/appels/jsp/PublicReportStarter_f.jsp . En septembre 2001, le site Internet de la Cour a été modifié conformément aux nouvelles normes de la « Normalisation des sites Internet » publiées par le Conseil du Trésor en juin 2002. Le nouveau site a été favorablement accueilli comme le prouvent les nombreux commentaires positifs que nous ont envoyés nos clients. Vous pouvez consulter le site Internet de la Cour canadienne de l'impôt à l'adresse suivante : http://www.tcc-cci.gc.ca/.

Au cours de l'exercice 2001-2002, l'unité de la Cour responsable des communications a profité de l'occasion pour diversifier l'information de notre site Internet. On y a ajouté l'historique de la Cour, des rapports d'intérêt public, tels que le Rapport sur les plans et priorités et le Rapport ministériel sur le rendement, ainsi que des renseignements sur le Programme des stagiaires.

Traduction des jugements

L'article 20 de la *Loi sur les langues officielles* exige que toutes les décisions de la Cour canadienne de l'impôt soient traduites « dans les meilleurs délais » après avoir été rendues. Auparavant, à cause d'un manque de fonds, on utilisait un système de priorités pour déterminer quelle décision devrait être traduite en premier; sous ce système, les décisions les moins importantes devaient être traduites seulement « lorsque les ressources le permettaient ». À la suite d'une décision de la Cour d'appel fédérale de novembre 1999, qui a été par la suite confirmée par la Cour suprême du Canada le 12 octobre 2000, la Cour canadienne de l'impôt a estimé qu'il était essentiel de demander suffisamment de fonds pour traduire toutes ses décisions. Une somme de 635 k$ a été octroyée en 2001-2002, ce qui a permis à la Cour canadienne de l'impôt de traduire toutes les décisions rendues au cours de l'exercice ainsi que toutes celles rendues entre novembre 1999 et mars 2001 qui n'avaient pas déjà été traduites.

Priorité stratégique 3
Améliorer la prestation des services

Pratiques de gestion

L'application de la fonction de contrôleur moderne à la Cour canadienne de l'impôt signifie que nous raffinons et réexaminons certaines de nos pratiques de gestion. La fonction de contrôleur moderne est synonyme d'amélioration de nos habiletés et nos capacités de gestion. La Cour canadienne de l'impôt s'est efforcée d'appliquer le concept de la fonction de contrôleur moderne et poursuivra ses efforts au cours de la prochaine année. Un exemple de la mise sur pied de la fonction de contrôleur moderne est la mise en oeuvre réussie de la Stratégie d'information financière (SIF) en 2001-2002. La SIF consiste en la mise sur pied de nouvelles politiques de comptabilité ainsi que de nouveaux systèmes financiers. Tous ceux qui étaient directement concernés, comme le personnel des finances et les gestionnaires de centre de responsabilité, ont suivi avec succès une formation à cet effet. Les systèmes de comptabilité ont été testés avec succès et les nouvelles politiques de comptabilité sont désormais respectées, tel que prévu.

Nous remettons constamment en question notre philosophie de gestion afin d'élaborer et de mettre en application une approche de gestion du risque dans le secteur d'activité principal de la Cour ainsi que dans ses secteurs de services. Nous appliquons une gérance rigoureuse afin de sauvegarder les biens publics et d'élaborer des systèmes de contrôle essentiels qui englobent les processus de gestion et les mesures de succès. La Cour a déjà un énoncé de valeurs basé sur le respect, le professionnalisme, le travail d'équipe et le souci du service au client.

La Cour canadienne de l'impôt continue de s'efforcer à améliorer sa planification stratégique et ses processus de prise de décision en élaborant des plans opérationnels qui sont étroitement liés à l'atteinte de ses objectifs stratégiques et qui satisfont également aux objectifs du gouvernement tels qu'ils sont décrits dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada.*

Priorité stratégique 4
Assurer l'indépendance judiciaire de la Cour

Notre sondage le plus récent sur la satisfaction de nos clients a démontré que 55 % des répondants considéraient le processus judiciaire juste et fiable et que 59 % d'entre eux se sont dits satisfaits du niveau d'indépendance du processus judiciaire. Des analyses plus poussées ont révélé que les pourcentages étaient plus bas dans le cas des parties qui se représentaient elles-mêmes alors que 51% de ces dernières ont perçu le processus judiciaire

Priorité stratégique 3
Améliorer la prestation des services

Pratiques de gestion

L'application de la fonction de contrôleur moderne à la Cour canadienne de l'impôt signifie que nous raffinons et réexaminons certaines de nos pratiques de gestion. La fonction de contrôleur moderne est synonyme d'amélioration de nos habiletés et nos capacités de gestion. La Cour canadienne de l'impôt s'est efforcée d'appliquer le concept de la fonction de contrôleur moderne et poursuivra ses efforts au cours de la prochaine année. Un exemple de la mise sur pied de la fonction de contrôleur moderne est la mise en oeuvre réussie de la Stratégie d'information financière (SIF) en 2001-2002. La SIF consiste en la mise sur pied de nouvelles politiques de comptabilité ainsi que de nouveaux systèmes financiers. Tous ceux qui étaient directement concernés, comme le personnel des finances et les gestionnaires de centre de responsabilité, ont suivi avec succès une formation à cet effet. Les systèmes de comptabilité ont été testés avec succès et les nouvelles politiques de comptabilité sont désormais respectées, tel que prévu.

Nous remettons constamment en question notre philosophie de gestion afin d'élaborer et de mettre en application une approche de gestion du risque dans le secteur d'activité principal de la Cour ainsi que dans ses secteurs de services. Nous appliquons une gérance rigoureuse afin de sauvegarder les biens publics et d'élaborer des systèmes de contrôle essentiels qui englobent les processus de gestion et les mesures de succès. La Cour a déjà un énoncé de valeurs basé sur le respect, le professionnalisme, le travail d'équipe et le souci du service au client.

La Cour canadienne de l'impôt continue de s'efforcer à améliorer sa planification stratégique et ses processus de prise de décision en élaborant des plans opérationnels qui sont étroitement liés à l'atteinte de ses objectifs stratégiques et qui satisfont également aux objectifs du gouvernement tels qu'ils sont décrits dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada.*

Priorité stratégique 4
Assurer l'indépendance judiciaire de la Cour

Notre sondage le plus récent sur la satisfaction de nos clients a démontré que 55 % des répondants considéraient le processus judiciaire juste et fiable et que 59 % d'entre eux se sont dits satisfaits du niveau d'indépendance du processus judiciaire. Des analyses plus poussées ont révélé que les pourcentages étaient plus bas dans le cas des parties qui se représentaient elles-mêmes alors que 51% de ces dernières ont perçu le processus judiciaire

comme étant juste et fiable et que 52 % ont trouvé que le processus judiciaire était indépendant.

Le fait que les pourcentages étaient plus bas chez les parties qui se représentaient elles-mêmes confirme des commentaires fréquemment reçus de particuliers qui travaillent avec ces parties. On considère généralement que les parties qui se représentent elles-mêmes ne comprennent pas le processus judiciaire aussi bien que les avocats. Ils sont souvent plus émotifs au sujet de leur cause et éprouvent habituellement plus de difficulté à faire cadrer le mérite de leur cause avec la jurisprudence établie dans des circonstances similaires.

Lorsque nous évaluons le niveau de service reçu, les parties qui se représentent elles-mêmes semblent mettre davantage l'accent sur les résultats que sur le processus d'appel. Nous croyons qu'il s'agit d'un problème de perception et nous tentons d'améliorer la situation en fournissant davantage d'information sur le processus d'appel dans nos documents de communication.

ANNEXE I : RENDEMENT FINANCIER DE LA COUR

Les tableaux suivants s'appliquent à la Cour canadienne de l'impôt. Ils résument brièvement notre rendement financier.

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles au cours de l'exercice 2001-2002.
Tableau 3. Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles
Tableau 4. Recettes

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		2001 – 2002		
Crédit		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Nom du programme			
55	Dépenses de fonctionnement	9,7	12,2	11,6
(S)	Régime de prestations aux employés	1,1	1,1	1,1
	Total pour le ministère	10,8	13,3	12,7

Les autorisations totales comprennent les budgets principal et supplémentaire des dépenses auquel s'ajoutent d'autres autorisations conférées par le Parlement à la Cour canadienne de l'impôt.

La différence entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique principalement par le fait que deux présentations au Conseil du Trésor ont été approuvées vers la fin de l'exercice. L'une d'entre elles se rapportait aux fonds supplémentaires requis pour embaucher de nouveaux juges, alors que l'autre traitait du financement reçu pour traduire des jugements supplémentaires de la Cour canadienne de l'impôt dans les deux langues officielles.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars – à l'exception des ETP)			
	2001 – 2002		
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Équivalents temps plein (ETP)	121	-	121
Fonctionnement	10,8	13,3	12,7
Total des dépenses brutes	**10,8**	**13,3**	**12,7**
Moins : recettes disponibles	-	-	-
Total des dépenses nettes	**10,8**	**13,3**	**12,7**
Autres recettes et dépenses	-	-	-
Recettes non disponibles	(0,6)	(3,5)	(3,5)
Coût des services offerts par d'autres ministères	3,9	3,9	3,9
Coût net du programme	**14,1**	**13,7**	**13,1**

À la fin de l'exercice 2001-2002, il a été décidé que le total des coûts que la Cour canadienne de l'impôt allouait au traitement des causes d'assurance-emploi (AE) serait imputé au compte d'assurance-emploi du Canada. Ainsi, Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le ministère responsable du compte AE, indiquerait des dépenses liées à l'AE et la Cour canadienne de l'impôt indiquerait une somme équivalente au niveau des recettes non disponibles. L'augmentation considérable de recettes de cette année peut être attribuée en grande partie à ce facteur. La récupération par la Cour canadienne de l'impôt auprès de DRHC de ces recettes liées à l'AE est une opération interne du gouvernement et elles ne représentent aucunement des frais d'utilisateur que doit payer quelque entité non gouvernementale que ce soit. Le transfert de cette somme fournit tout simplement un reflet plus précis du coût total que requiert le fonctionnement du programme AE du gouvernement fédéral.

Tableau 3: Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)					
			2001-2002		
Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999 - 2000	Dépenses réelles 2000 - 2001	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	11,8	12,5	10,8	13,3	12,7
Total	**11,8**	**12,5**	**10,8**	**13,3**	**12,7**

Tableau 4 : Recettes (en millions de dollars) :

Recettes non disponibles (en millions de dollars)					
			2001 – 02		
	Recettes réelles 1999 - 2000	Recettes réelles 2000 - 2001	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Non prévues	-	-	-	2,9	2,9
Total	0,6	0,6	0,6	3,5	3,5

Ventilation des recettes non disponibles (en millions de dollars) :

	1999 - 2000	2000 – 2001	2001 - 2002
Récupération des coûts d'assurance-emploi auprès de Développement de Ressources humaines Canada	-	-	2.7
Droits d'appel et frais de photocopie	0,6	0,6	0,6
Autres	-	-	0,2
Total	0,6	0,6	3,5

Tel qu'il a été expliqué au tableau 2, l'importante augmentation de recettes de cette année peut s'expliquer en grande partie par les recettes liées à l'AE récupérées par la Cour

canadienne de l'impôt auprès de DRHC. De plus, il faut remarquer que, à cause de la conversion du gouvernement fédéral à la comptabilité d'exercice en avril 2001, certaines transactions ont été mal codées à titre de dépenses encourues au cours de l'exercice 2000-2001. Afin de corriger le problème, un remboursement des dépenses de l'année précédente a été inclus à titre d'article de recettes pour l'exercice 2001-2002. Ce problème était uniquement provoqué par le changement survenu dans le processus comptable et est un article non récurrent.

ANNEXE II : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Personnes-ressources

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet planification stratégique de ce document, vous pouvez communiquer avec :

Diane Potvin
Directrice, Planification stratégique et Communications
Cour canadienne de l'impôt
200, rue Kent, 4e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

Tél. : 943-2385
Courriel : diane.potvin@tcc-cci.gc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet finances de ce document, vous pouvez communiquer avec :

Paul Waksberg
Directeur des Finances et de la Gestion du matériel
Direction générale des services intégrés
Cour canadienne de l'impôt
200, rue Kent, 4e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

Tél. : 992-1745
Courriel : paul.waksberg@tcc-cci.gc.ca

Compétence de la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application des lois suivantes :

Loi de l'impôt sur le revenu	L.R.C. (1985), ch. 1 (5^{e} suppl.), modifiée
Régime de pensions du Canada	L.R.C. (1985), ch. C-8, modifiée
Loi sur la sécurité de la vieillesse	L.R.C. (1985), ch. O-0, modifiée
Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers	L.R.C. (1985), ch. P-12, modifiée
Loi sur l'assurance-chômage (abrogée)	L.R.C. (1985), ch. U-1, modifiée
Loi sur l'assurance-emploi (Partie III)	L.C. 1996, ch. 23, modifiée
Loi sur la taxe d'accise (Partie IX)	L.R.C. (1985), ch. E-15, modifiée
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels	L.R.C. (1985), ch. C-51, modifiée
Loi sur les anciens combattants	L.R.C. (1985), ch. W-3, modifiée
Loi sur les prestations de guerre pour les civils	L.R.C. (1985), ch. C-31, modifiée
Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	L.C. 1995, ch. 18, modifiée
Loi sur les douanes (Partie V.1)	L.R.C. (1985), ch. 1 (2^{e} suppl.), modifiée
Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (du 27-03-02)	L.C. 2002, ch. 9, partie 2